



CSA du 25 juillet 2024

Monsieur le Président du CSA,

Après une année d'expérimentation d'une équipe mixte courtes peines, ce CSA doit permettre de faire le bilan de ce projet.

En préambule, nous regrettons que les documents de travail transmis afin de préparer le CSA soient incomplets. Les organisations syndicales n'ont pas été destinataires des comptes rendus des COPIL comme la direction s'y était pourtant engagée. Aucun bilan chiffré ne nous a été communiqué non plus.

Le SNEPAP-FSU salue l'engagement des agents du Pôle Courtes Peines (PCP) qui ont su faire fonctionner une véritable « usine à gaz » au détriment de leur épanouissement professionnel.

Le quotidien des CPIP du PCP est constitué de **tâches répétitives**, orientées sur l'application des peines en milieu fermé (multiplication des CAP ; rapports LSC de plein droit qui se résument à un QCM), et en milieu ouvert leur temps est principalement consacré à des permanences (2 agents mobilisés / jour) ou des tâches administratives (modifications horaires ; gestion des alarmes). **Les agents perdent le sens de leur métier** et regrettent de ne pas avoir assez de temps pour réfléchir et penser.

Le SNEPAP-FSU déplore par ailleurs le **manque de considération** envers ces agents qui se reflète dans les conditions de travail allouées (interventions sur deux sites, branchements informatiques interminables, pas de bureau fixe, bientôt un open-space de 6 personnes en MO), mais aussi dans le cruel **manque de transparence sur le système des mutations internes**, avec des agents demandeurs de partir mais contraints à poursuivre une année supplémentaire.

Il y a un an, le DFSPIP indiquait que « tout était à construire » dans ce projet. Finalement **la Direction est venue imposer des modifications fondamentales** (prise en charge de VIF, réaliser des suivis individuels, inclure la MAF).



Région Rhône-Alpes Auvergne

Les agents sont plus que jamais « au four et au moulin » et, avec une **référence individuelle pour chaque dossier pris en charge**, loin de la logique d'un pôle.

De fait, les objectifs de départ semblent bien lointains :

- **La prise en charge collective, pour tous ?** Avec l'animation de COPE, deux REPERES menés en milieu fermé (malgré les contraintes horaires des salles d'activité) ; puis l'échec d'ADAPT et d'ADERES en MO avec l'annulation des deux sessions, peut-on dire que la prise en charge collective est toujours au cœur du PCP ?
- **Donner du sens aux courtes peines ?** Le pôle s'est vu imposer la prise en charge de peines d'un an, un quantum bien éloigné du public cible des programmes ADERES et COPE.
- **Assurer la continuité de la prise en charge MF/MO ?** 84% des entretiens en MF ont concerné des condamnés qui ne relevaient pas du PCP par la suite. 70% des entretiens d'écrou DDSE ne concernaient pas le PCP non plus.

Après une année d'expérimentation, la Direction a présenté un bilan extrêmement positif lors de la réunion d'antenne de juillet, alors même que **5 CPIP sur 7 venaient de demander à quitter le pôle** et avaient déjà exprimé leur souffrance auparavant.

Après une année d'expérimentation, ce choix d'allouer des RH conséquentes à la prise en charge des courtes peines quand ces agents auraient pu renforcer les secteurs, n'est toujours pas compris par les CPIP du MO.

Lors de ce CSA, le SNEPAP-FSU attend un bilan et une évaluation honnêtes afin d'en tirer les conclusions qui s'imposent.

La souffrance se répand désormais dans toutes les équipes du SPIP de Lyon, mise en lumière par l'enquête en cours sur les risques psycho-sociaux. La situation empire à CORBAS conduisant à des arrêts maladie.

Et n'oublions pas nos collègues de VILLEFRANCHE, éternels oubliés des CSA.

Syndicat National de l'Ensemble des Personnels de l'Administration Pénitentiaire

snepap.fsu.raa@gmail.com

Site Internet : <http://snepap.fsu.fr> - Snepap FSU sur

